

FÉVRIER 2025

ARTCI | INFOS

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATIONS DE L'AUTORITÉ DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC DE CÔTE D'IVOIRE



LE MOBILE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS LE RÔLE ESSENTIEL DE L'ARTCI

En cette ère de transformation digitale, le téléphone mobile s'est imposé comme un véritable catalyseur de développement dans tous les secteurs d'activité. Au cœur de cette révolution numérique, l'ARTCI joue un rôle essentiel pour garantir que le mobile soit mis au service du développement des services publics, pour le bénéfice de tous les citoyens.



AUTORITÉ DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC DE CÔTE D'IVOIRE



AU CŒUR DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE



Réguler

- ✓ Le secteur des Télécommunications
- ✓ Le secteur postal



Protéger

- ✓ Les droits des consommateurs de services numériques
- ✓ Les réseaux et systèmes d'information
- ✓ Les Données à Caractère Personnel et la vie privée



Gérer

- ✓ Les transactions électroniques
- ✓ Les noms de domaine (le point CI) et les adresses
- ✓ Internet de la Côte d'Ivoire
- ✓ Le point d'échange Internet de la Côte d'Ivoire (CIVIX)

📍 Abidjan – Marcory Anoumabo 📮 18 BP 2203 Abidjan 18 – Côte d'Ivoire

☎ + 225 27 20 34 43 73 / 27 20 34 43 74 ✉ courrier@artci.ci 🌐 www.artci.ci 📱 Artci

3 Édito

Le mobile, un levier essentiel pour le développement des services publics en Côte d'Ivoire

Actu'IT**4 Présentation de vœux 2025 du secteur numérique**

Le ministre Kalil Konaté appelle à l'unité pour accélérer la transformation digitale

4 Edition 2025 du Prix National d'Excellence

Le Secteur du Numérique à l'honneur

5 Foncier rural

Un système informatique pour sécuriser et accélérer les opérations

5 SIADE 2025

Des enseignements clés pour comprendre le triptyque IA, défense et espace

GRAND ANGLE | Le mobile au service du développement des services publics : le rôle essentiel de l'ARTCI

6 Expansion rapide des réseaux

Le rôle de l'ARTCI pour soutenir la digitalisation des services publics

8 Modernisation des services publics

Digitalisation des actes juridiques et d'état civil

9 Mobile et services financiers

Une décennie de progrès impulsé par l'ARTCI

FOCUS SUR L'ARTCI**10 ARTCI et RASCOM**

Rencontre fructueuse pour une collaboration renforcée

10 Gestion du spectre

L'ARTCI organise un atelier stratégique sur les fréquences radioélectriques

11 Conformité réglementaire

L'ARTCI réunit les acteurs du secteur des communications électroniques à Yamoussoukro

POINT DE VUE**12 La Normalisation à l'Ère Numérique**

Zoom sur les Missions et Activités des Commissions d'Études de l'UIT-T

17 Avancée technologique

L'exploitation des données froides à l'heure de l'IA

PERSPECTIVES INTERNATIONALES**18 Régulation par la donnée**

L'ARTCI et l'ARCEP Togo signent un accord

Le mobile, un levier essentiel pour le développement des services publics en Côte d'Ivoire



M. Lakoun Ouattara
Directeur Général de l'ARTCI

En cette ère de transformation digitale, le téléphone mobile s'est imposé comme un outil incontournable, un véritable catalyseur de développement dans tous les secteurs d'activité. Au cœur de cette révolution numérique, l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) joue un rôle essentiel pour garantir que le mobile soit mis au service du développement des services publics, pour le bénéfice de tous les citoyens.

Aujourd'hui, le mobile est bien plus qu'un simple outil de communication. Il est devenu un véritable instrument d'accès aux services publics, un facilitateur de la vie quotidienne des citoyens. Grâce au mobile, il est désormais possible d'accéder à des services tels que l'éducation, la santé, l'agriculture, les finances, et bien d'autres, de manière simple, rapide et efficace.

L'ARTCI, consciente de l'importance du mobile pour le développement des services publics, s'engage à créer un environnement favorable à l'éclosion de solutions innovantes. Nous travaillons en étroite collaboration avec les opérateurs de téléphonie mobile, les développeurs d'applications, les administrations publiques et les organisations de la société

civile pour mettre en place des initiatives qui facilitent l'accès aux services publics via le mobile.

En tant qu'autorité de régulation, l'ARTCI a pour mission de veiller à ce que le développement des services publics via le mobile se fasse environnement inclusif, équitable et sécurisé. Nous nous assurons que les opérateurs de téléphonie mobile offrent des services de qualité, accessibles à tous, et que les données personnelles des utilisateurs sont protégées.

Nous encourageons également l'innovation et la créativité dans le développement d'applications mobiles pour les services publics. Nous soutenons les initiatives qui visent à améliorer l'accès aux services publics pour les populations les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les personnes vivant dans les zones rurales.

Nous sommes convaincus que le mobile a un potentiel immense pour transformer positivement la vie des citoyens en Côte d'Ivoire. En travaillant ensemble, acteurs publics, privés et de la société civile, nous pouvons construire un avenir où le mobile est au service du développement de tous, où chaque citoyen a accès aux services publics de qualité, où qu'il se trouve.

Présentation de vœux 2025 du secteur numérique

Le Ministre Kalil Konaté appelle à l'unité pour accélérer la transformation digitale

Le mardi 21 janvier 2025, les acteurs de l'économie numérique en Côte d'Ivoire se sont réunis au siège de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/Tic de Côte d'Ivoire (ARTCI) à Marcory, à l'occasion d'une double cérémonie : la présentation de vœux de nouvel an et la décoration dans l'Ordre du mérite des postes et des télécommunications.

Le Ministre de la Transition Numérique et de la Digitalisation, **Monsieur Kalil Konaté**, a profité de cette occasion pour appeler au travail d'équipe. Il a exhorté les agents de son ministère et des structures sous tutelle à se concentrer sur l'objectif commun : améliorer le quotidien des Ivoiriens grâce à la digitalisation des services et l'accès au numérique.

Parmi ses priorités, le ministre a évoqué la réduction de la fracture numérique, notamment par la dotation en sites construits, équipés et connectés des 509 sous-préfectures. Il a également annoncé la pose de la première pierre de la cité de l'innovation et de la culture au Vitib d'ici la fin du mois d'avril 2025. Ce pôle d'excellence, a-t-il souligné, aura pour vocation d'attirer les talents et de répondre aux attentes du secteur privé.

« La fondation jeunesse numérique sera le bras opérationnel de la promotion de la loi sur les startups numériques en Côte d'Ivoire », a ajouté le ministre.

Rappelant que le Président de la République, **Alassane Ouattara**, l'a chargé de mettre en œuvre des solutions pour accélérer la transformation digitale du pays, le ministre a réaffirmé son engagement à y travailler avec toutes les forces de son département, soulignant que ce secteur est un pourvoyeur d'emplois.

Le Ministre **Kalil Konaté** a également souligné que les opérateurs



Les acteurs du secteur des télécommunications pour un pays digitalisé.

de téléphonie en Côte d'Ivoire ont besoin de codeurs, alors que le pays n'en forme pas assez. Il a comparé la situation de la Côte d'Ivoire avec celle de pays dont l'économie est moins performante, qui produisent entre 10 000 et 15 000 codeurs par an, soit le double de son pays. « Voilà des opportunités de reconversion pour les jeunes. De reconversion pour ceux qui sont déjà dans le secteur parce que la transformation structurelle de l'économie de notre pays va avec la création de nouveaux emplois », a-t-il déclaré.

Saluant les efforts de tous les acteurs de l'économie numérique, le ministre a félicité la centaine de personnes décorées ce jour dans l'Ordre du mérite des postes et des télécommunications pour le travail accompli. En plus des 98 chevaliers et 52 officiers, 10 autres personnalités ont été faites commandeurs, dont les ministres Diakité Coty actuel Président du Conseil de Régulation de l'ARTCI, et Sidi Tiémoko Touré, actuel ministre des Ressources animales et halieutiques.

Edition 2025 du Prix National d'Excellence

Le Secteur du Numérique à l'honneur

La 12e édition de la Journée Nationale de l'Excellence honorera, le 5 août prochain, les Ivoiriens et amis de la Côte d'Ivoire dont le travail au cours de l'année écoulée aura été qualifié d'exceptionnel. Dans ce cadre, le Ministère de la Transition numérique et de la Digitalisation lance un Avis à Manifestation d'Intérêt dans trois catégories : Prix du Meilleur Projet d'Innovation Numérique Jeune ; Prix de la Meilleure Initiative Numérique Féminine ; Prix de la Meilleure Contribution à la Vulgarisation des Usages du Numérique.

Pour le Prix du Meilleur Projet d'Innovation Numérique Jeune, les candidats seront jugés sur le caractère innovant et la qualité technologique et scientifique de leurs projets, ainsi que sur la viabilité économiques de leurs profils.

Le Prix de la Meilleure Initiative Numérique Féminine quant à lui, jugera les candidates sur leurs connaissances des TICs, la qualité technologique et scientifique de leurs projets, et de l'impact de ces projets sur l'environnement. Les candidates à ce prix seront également jugées sur leur motivation, l'existence d'une vision et le degré d'engagement ainsi que la qualité de leurs profils.

En ce qui concerne le Prix de la Meilleure Contribution à la Vulgarisation des Usages du Numérique, les compétiteurs seront jugés sur leurs connaissances des TICs, la qualité technologique et scientifique de leurs projets, et de l'impact de ces projets sur l'environnement ainsi



Le Prix National d'Excellence contribue à la promotion d'une Côte d'Ivoire du travail et du mérite.

que sur la vulgarisation de leurs créations et leur contribution à la pénétration du numérique dans la société ivoirienne.

Ces prix visent à encourager l'excellence en récompensant le professionnalisme, la créativité, le respect de l'éthique et de la déontologie, ainsi que le sens de la responsabilité. Les candidatures doivent être déposées, au plus tard, **le mercredi 30 avril 2025**, à 16h GMT.

Foncier rural

Un système informatique pour sécuriser et accélérer les opérations

Sécuriser le foncier rural dans un contexte où la délivrance de documents fonciers formels aide à résorber les litiges fonciers, c'est renforcer et consolider le vivre ensemble entre les communautés et asseoir durablement un climat de paix dans tout le pays. C'est dans cette optique que le Gouvernement, réuni en Conseil des ministres le 12 février 2025, a adopté une ordonnance portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Système d'Information du Foncier Rural de Côte d'Ivoire, en abrégé SIFOR-CI, et le projet de loi de ratification y afférent.

« Cette ordonnance intervient dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National de Sécurisation Foncière Rurale, destiné à assurer l'entière application de la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural, à l'horizon 2033, en intégrant significativement la dématérialisation et les technologies de l'information et de la communication dans la conduite du programme », précise le communiqué dudit conseil.

Puis d'ajouter que le SIFOR, institué au sein de l'Agence Foncière Rurale (AFOR), est à la fois, un système d'information conçu pour automatiser la gestion de l'ensemble



La sécurisation du foncier rural est une priorité du Gouvernement ivoirien.

des flux de travail et un registre numérique pour garantir la conservation et la production diligentes des données et des actes en matière foncière rurale. Le déploiement du SIFOR permettra de lever les difficultés sur le circuit d'intervention, de réduire nettement les délais et les coûts d'intervention, et d'accélérer les opérations de sécurisation du foncier rural.

Priorité du Président Alassane Ouattara et son Gouvernement, la sécurisation des terres du domaine foncier rural est également au centre du Programme de Renforcement de la

Sécurité Foncière Rurale (PRESFOR) lancé le 18 juillet 2024 à Guiglo, dans le cadre d'un partenariat entre le Gouvernement ivoirien et la Banque mondiale. Financé à hauteur de 200 millions de dollars, le PRESFOR est un programme quinquennal axé sur les résultats de 2024 à 2029. Il est mis en œuvre par l'AFOR dans 16 des 31 régions de la Côte d'Ivoire, et bénéficiera à 4 millions de personnes. Au cours de sa période d'exécution, le PRESFOR projette de délivrer 500 000 certificats fonciers et 250 000 contrats agraires.

SIADE 2025

Des enseignements clés pour comprendre le triptyque IA, défense et espace

La première édition du Salon International de l'Intelligence Artificielle, de la Défense et de l'Espace (SIADE), a été organisée par SAH Analytics, en partenariat avec l'ARTCI, l'ANSUT et le VITIB, les 20 et 21 février derniers au Parc des expositions d'Abidjan. Inauguré par le Ministre de la Transition Numérique et de la Digitalisation, Monsieur Kalil Konaté, le SIADE 2025 a mis en lumière des enseignements clés pour comprendre le triptyque IA, défense et espace.

Concernant le **Développement durable**, les intervenants ont souligné que les technologies spatiales alimentées en IA sont devenues essentielles pour optimiser les rendements agricoles, et améliorer la télémédecine et la gestion des épidémies. Au niveau de la **Protection et la conservation de l'environnement**, l'IA couplées aux technologies spatiales permettent aux décideurs de surveiller les ressources naturelles tout en maximisant leurs exploitations économiques durables et responsables. S'agissant de la **Sureté et la sécurité civile**, il ressort des échanges que l'espace est un domaine vital pour la guerre moderne et la sécurité nationale.

Au niveau de l'**Investissement**, les panélistes ont insisté sur le besoin urgent de financements massifs, nécessaire pour faire passer l'Afrique du statut de grande consommatrice à celle de productrice du savoir, de services et de bonnes pratiques dans le domaine spatial. En termes de **Cybersécurité**, les systèmes spatiaux peuvent



Les interventions ont contribué à faire évoluer les perceptions sur les défis et opportunités d'un secteur porteur, tout en encourageant le grand public et les participants à l'explorer.

être utilisés pour surveiller et se défendre contre les cybermenaces. Enfin, les interventions ont souligné la nécessité de former une masse critique de **capacités locales** tant au niveau du développement des compétences que de l'acquisition et de la fabrication des infrastructures. Cela passe essentiellement par deux entités clés : le secteur académique et le secteur privé.

Une dizaine de sessions thématiques ont réuni des experts de l'IA, de la défense et de l'espace.

Expansion rapide des réseaux

Le rôle de l'ARTCI pour soutenir la digitalisation des services publics

L'abordabilité des tarifs de communication, une réglementation propice à l'essor des services mobile money, la gestion efficiente des réseaux mobiles et la formation continue des consommateurs sont essentielles pour créer les conditions d'une digitalisation accrue des services publics en Côte d'Ivoire. Tout en protégeant les intérêts des consommateurs.

La couverture des réseaux mobiles s'est nettement améliorée dans le pays, selon les statistiques de l'ARTCI au 30 juin 2024, en laissant loin derrière la digitalisation des services publics dont les chiffres, selon le PND 2021-2025, indiquent une soixantaine de procédures administratives dématérialisées sur 300 recensées.

Toutefois, en tirant parti de la portée immense du mobile, de la connectivité internet haut débit ainsi que des services innovants tels que l'argent mobile et les communications de machine à machine (MaM), des services publics relevant des secteurs de la Santé, de la Justice, des Eaux et Forêts, de l'Education nationale, du Tourisme et de l'Agriculture, peuvent être digitalisés afin d'apporter les avantages transformateurs sur la qualité de vie des Ivoiriens.

Conscient du rôle indispensable du mobile dans la modernisation des services publics, l'Autorité de Régulation et des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI), mène une série d'actions conformément à ses missions juridiques, économiques et techniques. Ces actions consistent, entre autres, à veiller sur l'abordabilité des tarifs de communication, une réglementation propice à l'essor des services mobile money, la gestion efficiente des réseaux mobiles et la formation continue des consommateurs sont entre autres des actions menées par l'ARTCI pour créer les conditions d'une digitalisation accrue des services publics en Côte d'Ivoire. Tout en protégeant les intérêts des consommateurs tout en garantissant les conditions d'une concurrence saine, loyale et durable du secteur des télécommunications/TIC.

Abordabilité des tarifs de communication

Les décisions prises par l'ARTCI dans le règlement de la crise de la data, illustrent bien cette démarche visant à créer les conditions d'une concurrence saine entre les acteurs au profit des consommateurs.



En Côte d'Ivoire, le secteur de la téléphonie mobile a évolué à un rythme fulgurant.

En effet, le 5 août 2024, l'ARTCI a émis deux décisions relatives aux offres de services sur le marché de détail de la téléphonie mobile qui prenaient effet à compter du 16 septembre 2024.

La première décision N°2024-1097 portait sur l'abrogation de la décision N°2023-0834 en date du 12 janvier 2023 portant encadrement des offres de services sur le marché de détail de la téléphonie mobile. Ainsi, en application de ladite décision d'abrogation, d'une part, les opérateurs doivent conserver le stock des avantages acquis par leurs clients avant la prise de la décision d'abrogation, et d'autre part, les clients ont le droit d'utiliser jusqu'au 31 mars 2025, les avantages acquis avant la décision d'abrogation. La seconde décision N°2024-1098 fixait les conditions et modalités applicables aux offres de services des opérateurs sur le marché de détail de la téléphonie mobile. A travers ces décisions, l'ARTCI renforce l'obligation d'informations et de transparence des opérateurs dans la fourniture des offres de services mises sur le marché, en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Toujours dans le cadre de ses prérogatives, l'ARTCI veille au respect d'une concurrence effective, loyale et durable ; des principes

de non-discrimination et de transparence ; et des principes généraux en matière de commerce, de communication et de transmission des informations afférentes aux offres de service mobile.

Réglementation propice à l'essor des services mobile money

Complémentaire des services financiers classiques, le transfert d'argent par téléphonie mobile ou mobile money s'inscrit dans la chaîne de valeur des services publics digitalisés en permettant le paiement desdits services en ligne. En Côte d'Ivoire, le marché du mobile money et plus particulièrement des services financiers numériques connaît un essor fulgurant. Avec plus de 18 millions de souscriptions aux services mobile money, selon le Rapport du 3^{ème} trimestre 2024 de l'ARTCI, il y a de quoi se réjouir.

L'un des principaux éléments à cette réussite tient à la capacité des opérateurs télécoms à exploiter leurs réseaux pour mettre à disposition des usagers des services d'argent mobile. Elle tient surtout à la réglementation de l'ARTCI, exerçant un impact considérable sur les services d'argent mobile.

En Côte d'Ivoire, l'activité d'opérateur de téléphonie mobile et celle d'émettrice de

monnaie électronique sont régies par des dispositions réglementaires différentes. Alors que la première activité est régie par l'Ordonnance n°2012-293 du 21 mars 2012 relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information et de la Communication, la seconde quant à elle, est encadrée par l'Instruction n°008-05-2015 fixant les conditions et modalités d'exercice des activités des Emetteurs de Monnaie Electronique (EME) dans les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) de la BCEAO ; lesquelles conditions instaurent un cadre réglementaire favorable autorisant l'entrée sur le marché de fournisseurs d'argent mobile non bancaires

Certes, l'ARTCI n'intervient pas dans la régulation des services financiers fournis par les entreprises émettrices de monnaie électronique, et encore moins dans la tarification desdits services. Toutefois, son action vise à garantir l'accès aux réseaux de télécommunications pour les fournisseurs de services à valeur ajoutée y compris les émetteurs de monnaie électronique. L'ARTCI veille, en outre, à la sécurisation des transactions électroniques et à la protection des données à caractère personnel, conformément à ses obligations. En sus, elle met en œuvre des réformes qui permettent aux opérateurs de lancer des services mobile money et de les transposer à plus grande échelle, renforçant l'inclusion financière et l'adoption de services digitalisés.

Portabilité et numérotation à 10 chiffres

Grâce au service de portabilité lancé en septembre 2018, les abonnés peuvent changer d'opérateur de téléphonie mobile tout en conservant leur numéro. En pratique, un numéro de téléphone mobile est éligible à la portabilité s'il réunit quatre conditions : premièrement, le numéro est actif, c'est-à-dire a émis au moins un SMS ou appel voix, ou a reçu au moins un appel voix, ou s'est connecté au moins une fois au service Data durant les trois (03) derniers mois ; Secundo, sa première activation s'est faite depuis. En plus de soixante (60) jours calendaires ; en sus, l'utilisateur de ce numéro est identifié conformément à la réglementation en vigueur. Enfin, celui-ci ne s'est pas fait porté lors des soixante (60) jours précédant la demande en cours.

Dans la mise en œuvre du nouveau plan national de numérotation proposé par l'ARTCI, les numéros de téléphonie mobile et fixe sont passés de 8 chiffres à 10 chiffres courant janvier-février 2021. Cette réforme visait à anticiper les perturbations du plan de numérotation en vigueur, en raison du rythme de consommation et des besoins importants en numéros. Le nouveau plan ayant l'avantage d'offrir une capacité



théorique de 10 milliards de numéros. Selon le Rapport du 3^{ème} trimestre 2024 de l'ARTCI, le nombre d'abonnements à la téléphonie mobile est de 58,7 millions, soit un taux de pénétration de 184,6%. Quant au nombre d'abonnés à l'internet mobile au cours de la même période, il est de 32 millions.

A travers ces réformes et bien d'autres ajustements, il s'agit pour l'ARTCI de répondre à la croissance vertigineuse du trafic de données et de réaliser l'immense potentiel du secteur de la téléphonie mobile, notamment en faveur de la transformation digitale.

Formation des consommateurs

Au titre de la sensibilisation, l'ARTCI a franchi une étape dans la protection des consommateurs en lançant le Comité Consultatif des Consommateurs (CDC), le 26 juillet 2024. Le CDC est présidé par Mounir Diawara, membre du Conseil de Régulation de l'ARTCI. Il vise à renforcer le dialogue et la collaboration entre l'ARTCI et les associations de consommateurs. Dans le cadre de cette collaboration, l'ARTCI veut s'appuyer les connaissances des associations des consommateurs sur des sujets relatifs aux secteurs des communications électroniques et de la poste, pour faire entendre la voix des consommateurs, exprimer leurs préoccupations et contribuer à l'élaboration de politiques et de réglementations répondant aux besoins des consommateurs. Toutes choses qui auront pour avantage de permettre à l'ARTCI de mieux comprendre les besoins et les attentes des consommateurs. Une contribution déterminante pour s'assurer que les actions de l'ARTCI sont justes et équitables pour tous

Le CDC est composé de treize membres : deux membres issus du Conseil de Régulation, un membre issu de la Direction Générale, un membre issu de la Direction des Services Régulés de l'ARTCI et les représentants de neuf associations de

consommateurs. Outre le CDC, l'ARTCI a mis en place une plateforme d'échanges dénommée le Cadre Permanent d'Echanges (le CPE) où elle rencontre les associations de consommateurs pour échanger sur des thématiques et l'actualité dans les TIC ; un comité de gestion des plaintes composé de l'ARTCI et les opérateurs de communication électroniques.

CAP 2026

Sur la période 2023-2026, un plan stratégique a été élaboré sur la base d'une démarche ouverte, reposant sur l'échange et la collaboration, permettant ainsi de définir les fondements qui vont guider l'action de l'ARTCI. Ce plan, nommé CAP 2026, s'appuie sur quatre piliers : (1) l'innovation, la concurrence et la qualité dans les services numériques et postaux ; (2) l'accès inclusif aux infrastructures et aux services numériques et postaux ; (3) la sécurité numérique ; (4) la protection des consommateurs.

Il est bon de souligner que ce plan sera mis en œuvre autour de 20 chantiers, comprenant, entre autres, le roaming national des réseaux mobiles pour accélérer l'inclusion numérique des populations sur l'étendue du territoire national ; le partage des infrastructures pour favoriser la baisse des coûts de déploiement des services numériques ; une plateforme de signalement des plaintes des consommateurs et des entreprises. Comme chantiers, on peut également citer le crowdsourcing avec la mise en œuvre d'une application sur la qualité d'expérience lors de l'utilisation des services numériques ; les cartes de couverture des réseaux mobiles et l'observatoire de la qualité de service des réseaux mobiles.

En mettant l'accent sur des réformes et une réglementation à impact, l'ARTCI se positionne comme un régulateur multidimensionnel et impartial dans la transformation digitale de la Côte d'Ivoire, y compris des services publics.

Modernisation des services publics

Digitalisation des actes juridiques et d'état civil

En Côte d'Ivoire, il existe plus de 57 millions d'abonnements à la téléphonie mobile, selon les données publiées par l'ARTCI au 2^e trimestre 2024. Soit un taux de pénétration de 181,1%. Le mobile est donc un atout pour la transformation digitale des usages.

Accessible et pratique pour des millions d'Ivoiriens, le mobile reste l'outil permettant un accès plus facile aux services publics digitalisés comme les actes de justice et d'état civil. Matérialisant les efforts de l'Etat de Côte d'Ivoire, à travers l'ARTCI, pour accroître l'utilisation des services associés aux réseaux de communications mobiles.

Digitalisation du certificat de nationalité

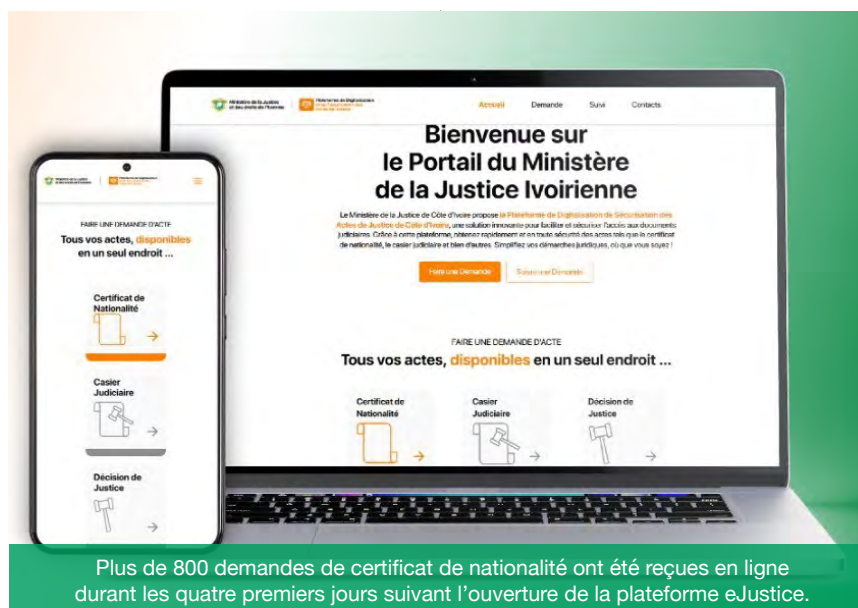
Depuis février 2025, le certificat de nationalité est accessible en un clic en Côte d'Ivoire via le portail e-justice.ci conçu et développé par le ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, en collaboration avec l'Imprimerie nationale et l'Office national de l'Etat civil et de l'Identification (ONECI). Depuis le lancement de cette plateforme de digitalisation des actes de justice, la population peut accéder en quelques 72 heures la version électronique du certificat de nationalité, dans une logique d'équité judiciaire.

Grâce à cette plateforme, la demande, le paiement et le traitement des actes demandés se déroulent en ligne. La plateforme d'e-services du ministère de la Justice donne ainsi la possibilité aux usagers de régler leurs factures via mobile money, grâce au Trésor Money. Ce qui est une avancée notable en matière de modernisation de l'Administration.

Mercredi 4 février, Auger Cadet Séoulou, coordonnateur des projets digitaux au cabinet de la Garde des Sceaux et Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Sansan Kambilé, a révélé que la plateforme, lancée fin janvier 2025, a été utilisée pour une centaine de demandes. En quatre jours, ce sont plus de 800 demandes de certificat de nationalité qui ont été reçues en ligne pour un taux de traitement dépassant les 70%. L'engouement est réel.

Dans sa phase de démarrage, la plateforme est interconnectée aux juridictions de Dabou et de Yopougon. D'ici trois mois, le site e-justice.ci permettra également d'accéder au casier judiciaire en ligne, comme expliqué par Auger Cadet Séoulou sur la première chaîne de télévision nationale.

Peu importe la position géographique, le



Plus de 800 demandes de certificat de nationalité ont été reçues en ligne durant les quatre premiers jours suivant l'ouverture de la plateforme eJustice.

demandeur accède donc à son certificat de nationalité, en version numérique où qu'il soit. Il ne se déplacera dans l'une des juridictions que s'il a besoin du support physique. Et la demande peut être faite par tous les justiciables, qu'ils soient rattachés à Yopougon, Dabou ou une autre juridiction du pays.

Aujourd'hui, le gain de temps est un moyen d'efficacité de l'administration judiciaire. Il garantit un accès inclusif aux actes de justice, et le mobile grâce à son fort taux de pénétration ne fait que faciliter la vie aux usagers de ses services.

Dématérialisation des actes d'état civil

Avant le certificat de nationalité, la dématérialisation des actes d'état civil a été lancée en avril 2024. Au départ, l'ONECI a pris Grand-Bassam comme ville pilote. Il y a numérisé environ 205 403 actes dont 185 056 naissances, 5 943 mariages et 14 404 décès. A terme, le processus permettra, tout comme le certificat de nationalité, de faire une demande en ligne et de disposer de son acte d'état civil à distance.

En août 2024, le gouvernement de Côte d'Ivoire a également doté des maternités d'outils de communications mobiles pour permettre la télé-déclaration des naissances. De quoi booster la collecte d'informations par

voie électronique et faciliter l'établissement des actes de naissance.

Impacts sur les administrés

Outre le gain de temps, la digitalisation des actes permet de sécuriser les documents administratifs importants que sont les actes de nationalités et d'état civil. Confrontés à l'usure du temps, les actes d'état civil numérisés résistent mieux au temps. La digitalisation est aussi un moyen de lutte contre la fraude, ce qui met les populations à l'abri des tracasseries liées aux faussaires.

Ces différents projets, déployés en phase de démarrage, devront rapidement couvrir l'ensemble du pays : juridictions et municipalités. Ils s'inscrivent dans le vaste projet de modernisation des services publics impulsés par le Gouvernement, et dont l'accessibilité devrait s'améliorer dans un pays où plus de 57 millions de connexions mobiles sont utilisées par une population estimée à plus de 31 millions d'habitants.

Le mobile reste par conséquent un outil au service de la digitalisation des usages. Et c'est ce à quoi travaille l'ARTCI en droite ligne des objectifs de l'Etat de Côte d'Ivoire : accroître le nombre de services digitalisés.

Mobile et services financiers

Une décennie de progrès impulsé par l'ARTCI

Le rapide accès des populations à la téléphonie mobile sur la dernière décennie a favorisé le boom du mobile money. L'impact ne s'est pas fait attendre : élargissement de la portée des services mobile money devant les services bancaires traditionnels et croissance des revenus des opérateurs. Le tout, grâce à une approche dynamique de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI), consistant à s'adapter à l'évolution du marché en réinitialisant les politiques et les réglementations pour impulser l'économie numérique.

Dans une approche comparative entre les données statistiques annuelles du secteur des télécommunications, il en ressort qu'entre le 31 décembre 2014 et le 30 septembre 2024, le taux de pénétration de la téléphonie mobile a quasiment doublé en Côte d'Ivoire, passant de 97,50% à 184,6%. Une importante hausse, preuve du dynamisme du secteur.

En 2014, le nombre d'abonnés au réseau de téléphonie mobile est estimé à plus de 22 millions dont plus de 8 millions d'abonnés pour l'opérateur Orange, un peu moins de 8 millions d'abonnés pour l'opérateur MTN et moins de 4 millions pour l'opérateur MOOV. Le chiffre d'affaires global du secteur (Mobile, Fixe, Internet) s'évalue à plus de 980 milliards de francs CFA dont plus de 776 milliards générés par le seul marché de la téléphonie mobile.

Le nombre d'abonnements à internet a, quant à lui, enregistré une forte croissance portée principalement par l'internet mobile 3G avec environ 5 millions d'abonnés, soit une proportion de 97,6 % du nombre total d'abonnement internet.

Le grand bond !

Si déjà en 2014, la Côte d'Ivoire pouvait être comptée parmi les pays les mieux lotis en matière de pénétration de la téléphonie mobile, en 2024, l'avancée a été fulgurante. Le pays est passé de 22 millions d'abonnés au réseau de téléphonie mobile en 2014 à près de 59 millions au troisième trimestre 2024, soit du simple au triple. A la même période, on note un total de plus de 18 millions d'abonnés au service de mobile money.

Pendant seulement les neuf premiers mois de 2024, le chiffre d'affaires généré par le réseau de téléphonie mobile est de 243 milliards de francs CFA pour près de 12 milliards de francs CFA pour le service mobile money. Celui-ci occupe la troisième position en matière de répartition du chiffre d'affaires des opérateurs de téléphonie mobile par service derrière l'internet mobile (1er) et le trafic voix (2e).

Des deux rapports, on note une large pénétration du réseau de téléphonie mobile sur l'ensemble de la population ivoirienne, portée par la forte jeunesse du pays. L'arrivée des services money mobile a occasionné



L'arrivée des services money mobile a occasionné une ruée des populations bancarisées ou non sur cet usage

une ruée des populations bancarisées ou non sur cet usage, en raison de la proximité des points de dépôt et de retrait d'accès et l'aisance des opérations.

Levers politiques

Pour parvenir à ce résultat, l'ARTCI a favorisé les investissements dans les réseaux en promouvant une politique du large bande orientée sur des objectifs clairement définis, ainsi qu'une politique de gestion du spectre de fréquence intéressante pour les investisseurs.

Reconnaissant la valeur du mobile pour le développement des services publics et privés, l'ARTCI a appuyé la sûreté et la sécurité des données par la création du Centre de réponse aux incidents informatiques (CI-CERT), et prôner l'apprentissage numérique et la numérisation des entreprises.

Inclusion financière

Selon les données de la BCEAO relayées par la plateforme « Economie Ivoirienne », la Côte d'Ivoire a enregistré des progrès en matière d'inclusion financière. Ainsi, la dernière enquête de la Banque Mondiale indique un taux d'inclusion financière de 51% contre 41% en 2017, soit une progression de 10 points de pourcentage.

Cette amélioration est en lien avec le développement du mobile money, la promotion des institutions de microfinance et les actions gouvernementales reflétant l'évolution du paysage numérique et des marchés.

Même si le taux de bancarisation de la population adulte s'est amélioré passant de 30,8% en 2019, à 32,6% en 2020 et à 43,2% en 2022, le mobile money vient toujours en tête. Il surpasse également de très loin la microfinance qui, grâce à l'assainissement du secteur, compte 19,1% de la population (âgée de 15+) en 2022 contre 13,6%.

S'agissant des Emetteurs de Monnaie Electronique (EME), le nombre de transactions par téléphonie mobile a plus que triplé sur la période 2018-2021 pour s'établir à 1 144 millions en 2021.

Au fil des années, le téléphone mobile se démocratise allant des villes vers les campagnes. Grâce au code USSD, le mobile money reste accessible à toutes les franges de la société face à un système bancaire formel où les formalités administratives peuvent être une barrière pour les populations. Au regard de l'inclusion financière qu'il apporte, le mobile a encore de beaux jours devant lui.

ARTCI et RASCOM

Rencontre fructueuse pour une collaboration renforcée

Le lundi 3 février 2024, le Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI), **Monsieur Lakoun Ouattara**, a reçu en audience **Monsieur Timothy Ashong**, Directeur Général de Regional African Satellite Communication Organization (RASCOM). Cette visite de courtoisie s'est transformée en une opportunité d'échanges fructueux et de partage d'idées, marquant une étape importante dans le renforcement des liens entre les deux institutions.

La rencontre entre les deux dirigeants a été chaleureuse et constructive. Les discussions ont porté sur des sujets d'intérêt commun, notamment les défis et les perspectives du secteur des télécommunications et des TIC en Côte d'Ivoire et dans la région. Les deux Directeurs Généraux ont souligné l'importance d'une collaboration étroite entre l'ARTCI et RASCOM pour favoriser le développement d'un écosystème numérique dynamique et inclusif.

Cette rencontre témoigne de la volonté



Messieurs Lakoun Ouattara (à droite) et Timothy Ashong (à gauche) ont souligné l'importance d'une collaboration étroite entre l'ARTCI et RASCOM.

des deux institutions de travailler ensemble pour relever les défis du secteur des télécommunications et des TIC. **Monsieur Lakoun Ouattara** et **Monsieur Timothy Ashong** ont exprimé leur engagement à poursuivre le dialogue et à renforcer leur partenariat pour contribuer au développement du numérique en Côte d'Ivoire et en Afrique. RASCOM est

une organisation intergouvernementale panafricaine composée de 45 pays dont le siège se trouve à Abidjan. Elle est chargée de définir les services de télécommunications à bas coûts basés sur la technologie spatiale en liaison avec les opérateurs de télécommunications de ces pays. Cette organisation a été fondée le 27 mai 1992 à Abidjan.

Gestion du spectre

L'ARTCI organise un atelier stratégique sur les fréquences radioélectriques

L'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) a organisé, les 29 et 30 janvier 2025, un atelier stratégique visant à établir une stratégie nationale inclusive et proactive pour la gestion optimale des fréquences radioélectriques dans le secteur des communications électroniques.

Cet atelier, co-présidé par **M. Mounir Diawara**, membre du Conseil de Régulation, et **M. Lakoun Ouattara**, Directeur Général, a réuni une cinquantaine de participants, à savoir, les administrations publiques du secteur, les opérateurs télécoms, les fournisseurs d'accès à internet, les équipementiers, les associations de consommateurs, des universitaires et d'autres acteurs du secteur concernés par les problématiques de gestion des fréquences radioélectriques.

Cet atelier a permis de faire un état des lieux de la planification et de l'utilisation actuelle du spectre de fréquences ; de définir des axes et objectifs stratégiques à court, moyen et long terme ; d'élaborer une planification inclusive, équitable et proactive ; et de recueillir l'avis des acteurs sur le projet de stratégie de gestion des fréquences.



Une allocation efficace des fréquences est nécessaire pour réaliser la pleine valeur économique des communications mobiles.

Dans son discours d'ouverture, **M. Mounir Diawara** a exprimé sa gratitude à l'endroit de l'ensemble des participants pour leur présence et a souligné l'attention particulière à porter à l'allocation et à l'utilisation efficiente des fréquences radioélectriques pour répondre aux besoins croissants des acteurs du secteur et stimuler l'innovation. Il a également rappelé les efforts déjà entrepris par le Régulateur qu'est l'ARTCI, tels que l'assignation de fréquences temporaires lors de la dernière CAN 2023 et les travaux en cours pour le déploiement de la 5G.

Le Directeur Général de l'ARTCI, **M. Lakoun Ouattara** a quant à lui insisté sur l'importance de cet atelier face aux exigences

de la population et des acteurs du secteur pour un service de bonne qualité, tout en tenant compte des avancées rapides dans le domaine des réseaux sans fil. Il a encouragé les parties prenantes à s'engager activement dans les discussions pour contribuer à une stratégie adaptée aux défis actuels et futurs du secteur. Cet atelier qui s'est tenu sur deux journées intenses d'échanges et de réflexions, témoigne de l'engagement de l'ARTCI à assurer une gestion optimale des fréquences radioélectriques en faveur du développement durable du secteur des communications électroniques en Côte d'Ivoire.

Conformité réglementaire

L'ARTCI réunit les acteurs du secteur des communications électroniques à Yamoussoukro



La quatrième édition du séminaire de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) sur la conformité réglementaire s'est tenu du 26 au 28 février 2025 à Yamoussoukro, réunissant une cinquantaine d'acteurs du secteur des communications électroniques représentant un large éventail de structures, dont le Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation (MNTD), les opérateurs de téléphonie mobile, les Fournisseurs d'accès internet (FAI), les opérateurs d'infrastructures et les gestionnaires des infrastructures d'accueil, ainsi que des experts de renom. Objectif principal de cette rencontre, faire un bilan de la conformité des acteurs du secteur du numérique aux exigences réglementaires et examiner les mécanismes de leur mise en conformité.

Pour cette édition, un accent particulier a été mis sur la nouvelle loi relative aux communications électroniques promulguée en septembre 2024 en identifiant les principaux changements et leurs implications pour les opérateurs de communications électroniques.

Les participants ont consacré la première journée à la

présentation de l'état des lieux de l'exécution des obligations réglementaires ainsi que des mécanismes de suivi y afférents. Le tout, complété par un exposé approfondi sur la nouvelle loi.

La deuxième journée quant à elle, s'est déroulée sous la forme d'ateliers thématiques permettant aux séminaristes d'explorer des aspects spécifiques de la loi, d'examiner les points de non-conformité et d'élaborer des plans d'action de mise en conformité. Au cours de la troisième journée, les participants ont procédé à la restitution des travaux effectués, à l'adoption des recommandations et à la clôture solennelle du séminaire.

Dans l'ensemble, la quatrième édition du séminaire sur la conformité réglementaire a permis de définir des plans d'action visant à assurer la conformité des acteurs opérant dans les différentes catégories d'activités du secteur des communications électroniques, constituant ainsi une avancée significative pour le renforcement de la conformité réglementaire.

Les participants ont exprimé leur reconnaissance à l'ARTCI pour l'organisation de cette rencontre qui s'est déroulé dans un climat de convivialité et a favorisé des échanges constructifs.

La Normalisation à l'Ère Numérique

Zoom sur les Missions et Activités des Commissions d'Études de l'UIT-T

Dans un contexte de mutations technologiques profondes et continues, la normalisation des télécommunications et des TIC joue un rôle fondamental. L'ARTCI, en tant qu'Autorité de régulation, est en première ligne pour garantir la qualité, la sécurité et l'interopérabilité des infrastructures, des enjeux cruciaux pour soutenir la croissance économique et répondre aux défis de la cybersécurité et du développement durable.



La normalisation, est un principe qui permet à tous les équipements et services de télécommunications de fonctionner ensemble, de manière sûre et efficace. Sans elle, nos téléphones ne pourraient pas appeler à l'étranger, et les entreprises ne pourraient pas développer de nouvelles technologies compatibles avec le reste du monde.

Cette activité d'intérêt public est portée par les trois (3) principaux organismes internationaux responsables de l'élaboration de normes internationales dans divers domaines : Union Internationale des Télécommunications (UIT), qui est l'institution spécialisée des Nations unies (ONU) dédiée à la standardisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) ; Commission Electrotechnique Internationale (IEC), qui se concentre sur les normes liées à l'électricité, l'électronique et les technologies connexes ; Organisation Internationale de Normalisation (ISO), qui en charge de développer des normes internationales couvrant un large éventail de secteurs, notamment la mécanique, les télécommunications et les TIC.

Ces organismes établissent des standards internationaux favorisant l'amélioration continue des équipements, réseaux, services et applications de télécommunications/TIC.

Consciente de l'importance stratégique de la normalisation, l'ARTCI reste pleinement engagée au niveau sous-régional avec l'UEMOA, la CEDEAO, l'UA ou l'initiative Smart Africa et au niveau international, notamment auprès de l'UIT, en participant activement aux réunions, ateliers et groupes d'études.

Au sein de l'UIT, trois grands pôles se partagent les responsabilités dans l'élaboration des standards, des politiques et des réglementations internationales. L'UIT-D se concentre sur le développement des télécommunications dans le monde, l'UIT-R gère les fréquences radio, et l'UIT-T, qui nous intéresse particulièrement ici, s'occupe de fixer les normes techniques pour que les réseaux et les équipements de télécommunications fonctionnent ensemble.

Pour rappel, en octobre 2024, à New Delhi, s'est tenue l'Assemblée Mondiale de Normalisation des Télécommunications, un événement majeur où se sont définies les orientations stratégiques pour les quatre prochaines années. L'engagement de l'ARTCI a été salué, avec la nomination de représentants ivoiriens à des postes clés, notamment à la vice-présidence de la Commission d'études 3 et du Groupe Consultatif de la Normalisation des Télécommunications. Cette reconnaissance témoigne de l'expertise ivoirienne et renforce l'influence du pays sur la scène internationale.

Les travaux ont porté sur : l'élaboration de la politique générale du secteur ; l'établissement et la réorganisation des commissions d'études ; l'approbation du programme de travail pour la nouvelle période d'études ; le renouvellement de la gouvernance avec la nomination des présidents et vice-présidents des Commissions d'études de l'UIT-T, du Groupe Consultatif de Normalisation et du Comité de Coordination pour le Vocabulaire (SCV).

L'AMNT-24 a suscité énormément d'engouement, tant au niveau de la participation, qu'au niveau de la quantité, de la densité des contributions et des travaux.

En ce qui concerne la participation, l'on enregistre : 3700 participants ; 194 Etats membres représentés ; 1 000 organisations, universités et entreprises mondiales ; 36 Ministres.

En ce qui concerne les contributions et travaux, l'on enregistre : 210 propositions soumises ; 147 réunions officielles, ad hoc et informelles.

Cet article vise à sensibiliser aux missions, mandats, domaines de compétences et activités des Commissions d'études du secteur de la normalisation de l'UIT, tout en mettant en avant l'engagement de l'ARTCI, illustré notamment par la participation régulière de ses experts aux travaux de l'Union.

Figure 1: Bénéfices de la normalisation à l'économie



Grâce à son implication active dans les travaux de l'UIT-T, l'ARTCI assure que la Côte d'Ivoire a accès aux meilleures pratiques et aux

dernières innovations en matière de télécommunications. Cela permet de développer un réseau de collaboration international et de partager des expériences, autant d'éléments essentiels pour accompagner le développement de la Côte d'Ivoire et couvrir les priorités retenues par l'AMNT-24, concernant notamment l'IA, le métavers, les infrastructures numériques publiques et les communications d'urgence.

Présentation du secteur de la normalisation

Le secteur de la normalisation élabore des normes internationales couvrant tous les domaines des télécommunications mondiales. Il produit principalement des recommandations visant à favoriser l'interconnexion des systèmes et outils de communication.

L'UIT-T est organisée en plusieurs Commissions d'Études (CE), chacune se concentrant sur des domaines spécifiques liés aux télécommunications. Par ailleurs, pour la nouvelle période d'études, le secteur de la normalisation compte dix (10) Commissions d'Études qui abordent divers sujets.

Les Commissions d'études se réunissent régulièrement au cours de réunions statutaires pour discuter des avancées technologiques, échanger des idées et élaborer des standards adaptés aux évolutions rapides du secteur.

Durant la période 2022-2024, les commissions d'études de l'UIT-T ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration de recommandations et de résolutions qui répondent aux besoins actuels en matière de normalisation. Ces normes qui favorisent une coopération internationale et accélèrent l'adoption des innovations, tout en répondant aux besoins spécifiques de chacune des régions du monde.

Ci-dessous une schématisation synthétique des différentes commissions d'études.

Figure 2: Structure du secteur de la Normalisation de l'UIT



Synthèse des réalisations et priorités des Commissions d'études de l'UIT-T (CE)

Commissions d'Études	Missions et objectifs	Principales réalisations sur la période d'études 2022-2024	Domaines d'étude sur la période d'études 2025-2028	Pour en savoir plus sur les Commissions d'études
Commission d'études 2	La Commission d'études 2 de l'UIT-T est chargée des études se rapportant aux aspects opérationnels des télécommunications et des TIC, ce qui comprend les procédures, mesures et processus de gestion des services et des réseaux de télécommunication/TIC.	La Commission d'études 2 a travaillé sur ENUM, un protocole de l'Internet Engineering Task Force (IETF) permettant d'introduire des numéros E.164 dans le système de noms de domaine Internet (DNS).	Le numérotage, le nommage, l'adressage et l'identification (NNAI) ; La gestion des ressources NNAI internationales ; Le routage et l'interfonctionnement ; La portabilité des numéros et le changement d'opérateur ; Les aspects opérationnels des capacités et les applications des télécommunications/TIC ; La définition des services de télécommunication/TIC ; Les télécommunications/TIC utilisées pour les secours en cas de catastrophe/l'alerte avancée, la résilience et le rétablissement des réseaux ; La fourniture, la définition et le déploiement des services d'urgence ; La gestion des télécommunications/TIC ; Les aspects opérationnels de la gestion d'identité ; Les aspects opérationnels de l'identification de l'Internet des objets.	Précédente période d'études 2022-2024 : https://www.itu.int/en/ITU-T/about/groups/2022-2024/Pages/sg02.aspx Période d'études 2025-2028 en cours : https://www.itu.int/en/ITU-T/about/groups/2025-2028/Pages/sg02.aspx
Commission d'études 3	La Commission d'études 3 de l'UIT-T est chargée d'étudier, entre autres, les questions de politique générale et d'économie relatives aux télécommunications internationales/TIC et les questions de tarification et de comptabilité (y compris les principes et les méthodes d'établissement des coûts), afin de permettre l'élaboration, en temps opportun, de modèles et de cadres réglementaires propices pour favoriser une connectivité universelle et une transformation numérique durable.	Réunions : 13 Résolutions : 4 Recommandations : 5 Rapport technique : 7 Recommandations adoptées : • D.285 : Principes de tarification pour les services intelligents. • D.212 : Principes pour la tarification des services utilisant le système de signalisation n°7. • D.608R : Contournement par services OTT de téléphonie dans la Région Afrique • D.1040 (Amendement 1) : Méthodes pour la réallocation des capacités de circuits dans des scénarios complexes. Recommandations techniques déterminées : • D.265 : Régulation tarifaire des services de données. • D.1141 : Cadre de protection des données pour le Big Data dans les télécommunications/ICT. Rapports techniques : • Gestion comptable et de facturation dans l'écosystème IoT via DLT. • Roaming IoT/M2M et initiatives régionales. • Résolution des différends entre opérateurs	Les principes de tarification et de comptabilité concernant les télécommunications internationales/TIC ; Les questions économiques concernant les télécommunications internationales/TIC ; Les questions de politique générale relatives aux télécommunications internationales/TIC	Précédente période d'études 2022-2024 : https://www.itu.int/en/ITU-T/about/groups/2022-2024/Pages/sg03.aspx Période d'études 2025-2028 en cours : https://www.itu.int/en/ITU-T/about/groups/2025-2028/Pages/sg03.aspx
Commission d'études 5	La Commission d'études 5 de l'UIT-T est chargée d'élaborer des normes sur les aspects environnementaux des télécommunications/TIC (y compris nouvelles et émergentes) ainsi que sur la protection de l'environnement, y compris en ce qui concerne les phénomènes électromagnétiques et les changements climatiques.	Réunions : 7 Réunions de rapporteurs : 264 Réunions de groupe régional : 6 Contributions : 600 Nouvelles Recommandations : 39 Recommandations révisées : 29 Publications : 4	La compatibilité électromagnétique, l'immunité et la protection contre la foudre ; Les erreurs temporaires causées par des rayonnements de particules L'exposition des personnes aux champs électromagnétiques. L'économie circulaire, et la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques ; Les TIC en ce qui concerne l'environnement, l'efficacité énergétique, l'énergie propre et le passage durable au tout numérique au service de la lutte contre les changements	Précédente période d'études 2022-2024 : https://www.itu.int/en/ITU-T/about/groups/2022-2024/Pages/sg05.aspx Période d'études 2025-2028 en cours : https://www.itu.int/en/ITU-T/about/groups/2025-2028/Pages/sg05.aspx
Commission d'études 9	La CE 9, impliquée dans la transmission de contenus audiovisuels et la convergence des réseaux câblés, travail sur les technologies avancées pour améliorer les services d'accessibilité, ainsi que des solutions pour la gestion des contenus protégés. La dite commission étude, est chargé d'explorer la convergence des réseaux câblés et 5G, en mettant en place des systèmes de transmission de quatrième et cinquième génération.	Nouvelles Recommandations : 15 Recommandations révisées : 17 Rapports techniques : 9	Conformément aux résolutions de l'AMNT-24 Le TSAG a demandé au CE 9 et au CE16 de créer une équipe de gestion conjointe (JMT9 et 16). Pour la période 2025-2028, la Commission d'études 21 poursuivra les activités de la CE 9	Précédente période d'études 2022-2024 : https://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/2022-2024/09/Pages/default.aspx

Commissions d'Études	Missions et objectifs	Principales réalisations sur la période d'études 2022-2024	Domaines d'étude sur la période d'études 2025-2028	Pour en savoir plus sur les Commissions d'études
Commission d'études 11	La Commission d'études 11 de l'UIT-T a été chargée des études se rapportant à l'architecture du système, aux exigences de signalisation et aux protocoles de signalisation, pour tous les types de réseaux, tels que les réseaux futurs, les réseaux informatiques en nuage, l'interconnexion des réseaux VoLTE/ViLTE/VoNR/ViNR, les réseaux virtuels, le multimédia, les réseaux de prochaine génération (NGN), la signalisation pour l'interfonctionnement des réseaux d'ancienne génération, les réseaux de Terre à satellite, les technologies relatives aux réseaux pilotés par logiciel (SDN), les technologies relatives à la virtualisation des fonctions de réseau (NFV), les systèmes IMT, y compris les réseaux IMT-2030 (parties non radioélectriques), les réseaux de distribution de clés quantiques (QKDN) et les technologies associées, ainsi que la réalité augmentée.	Réunions de commission d'études : 4 Réunions de groupe régionale : 3 Contributions : 481 Recommandations : 50	La signalisation et les protocoles ; L'élaboration de spécifications de test ainsi que pour les tests de conformité et d'interopérabilité pour tous les types de réseaux, de technologies et de services qui font l'objet d'études et d'une normalisation par toutes les commissions d'études de l'UIT-T ; La lutte contre la contrefaçon et l'altération volontaire de dispositifs TIC ; La lutte contre l'utilisation de dispositifs TIC volés.	Précédente période d'études 2022-2024 : https://www.itu.int/en/ITU-T/about/groups/2022-2024/Pages/sg11.aspx Période d'études 2025-2028 en cours : https://www.itu.int/en/ITU-T/about/groups/2025-2028/Pages/sg11.aspx
Commission d'études 12	La Commission d'études 12 de l'UIT-T est responsable des Recommandations sur la qualité de fonctionnement, la qualité de service (QoS) et la qualité d'expérience (QoE) pour l'ensemble des terminaux, réseaux, services et applications, allant de la transmission de la parole sur des réseaux fixes à commutation de circuits aux applications multimédias sur des réseaux mobiles et des réseaux en mode paquets.	Contributions : 250 Nouvelles Recommandations : 22 Recommandations révisées : 23 Rapport technique : 5	La qualité de service et la qualité d'expérience ; L'évaluation de la qualité de fonctionnement et de la qualité des systèmes de communication vocale et multimédia, y compris les systèmes de communication pour véhicules ; L'évaluation de la qualité vidéo des communications, des applications et des composantes des systèmes.	Précédente période d'études 2022-2024 : https://www.itu.int/en/ITU-T/about/groups/2022-2024/Pages/sg12.aspx Période d'études 2025-2028 en cours : https://www.itu.int/en/ITU-T/about/groups/2025-2028/Pages/sg12.aspx
Commission d'études 13	La Commission d'études 13 de l'UIT-T est chargée d'étudier les exigences, les architectures, les capacités, les interfaces de programmation d'application (API), la logiciellisation, l'orchestration et l'utilisation de l'intelligence artificielle, y compris l'apprentissage automatique, des réseaux futurs. Elle met au point des normes relatives aux réseaux centrés sur l'information (ICN). S'agissant des systèmes IMT, y compris les IMT-2030, elle met en particulier l'accent sur les éléments non radioélectriques.	Réunions de commission d'études : 6 Réunions de groupes de rapporteurs : 102 Ateliers : 5 Contributions : 1251 Recommandations (nouvelles et révisées) : 125 Rapports techniques : 3 Suppléments (nouveaux et révisés) : 10	Les réseaux futurs, par exemple les systèmes IMT, y compris les IMT-2030 (parties non radioélectriques) ; La convergence fixe, mobile et satellite ; L'informatique, y compris l'informatique en nuage et le traitement des données ; L'intelligence artificielle, y compris l'apprentissage automatique, pour les réseaux futurs.	Précédente période d'études 2022-2024 : https://www.itu.int/en/ITU-T/about/groups/2022-2024/Pages/sg13.aspx Période d'études 2025-2028 en cours : https://www.itu.int/en/ITU-T/about/groups/2025-2028/Pages/sg13.aspx
Commission d'études 15	La CE 15 au sein de l'UIT-T, est responsable de l'élaboration de normes pour les infrastructures des réseaux de transport optiques, des réseaux d'accès, des réseaux domestiques et des réseaux électriques, les systèmes, les équipements, les fibres optiques et les câbles.	Réunions de commission d'études : 4 Réunions de rapporteurs : 178 Contributions : 1221 Nouvelles Recommandations : 19 Recommandations révisées : 131 Rapport technique : 5	Le transport dans le réseau d'accès ; Les réseaux domestiques ; Les technologies optiques.	Période d'études 2022-2024 : https://www.itu.int/en/ITU-T/about/groups/2022-2024/Pages/sg15.aspx Période d'études 2025-2028 : https://www.itu.int/en/ITU-T/about/groups/2025-2028/Pages/sg15.aspx
Commission d'études 16	La CE 16 se concentre sur l'élaboration de normes qui améliorent la qualité et l'interopérabilité des services audiovisuels, en tenant compte des nouvelles technologies et des plateformes de diffusion.	Nouvelles Recommandations : 152	Conformément aux résolutions de l'AMNT-24 Le TSAG a demandé au CE 9 et au CE 16 de créer une équipe de gestion conjointe (JMT9 et 16). Pour la période 2025-2028, la Commission d'études 21 poursuivra les activités de la CE 16	Période d'études 2022-2024 : https://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/2022-2024/16/Pages/default.aspx
Commission d'études 17	La Commission d'études 17 de l'UIT-T est chargée d'élaborer des normes internationales visant à renforcer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC dans un contexte d'augmentation incessante de la surface d'exposition aux attaques et d'instabilité du paysage des menaces.	Réunions de commission d'études : 6 Réunions de rapporteurs : 72 Contributions : 842 Nouvelles Recommandations : 45 Recommandations révisées : 26 Rapports techniques : 10	La sécurité ; La gestion d'identité (IdM) ; L'annuaire, l'infrastructure PKI, les langages formels et les identificateurs d'objet.	Période d'études 2022-2024 : https://www.itu.int/en/ITU-T/about/groups/2022-2024/Pages/sg17.aspx Période d'études 2025-2028 : https://www.itu.int/en/ITU-T/about/groups/2025-2028/Pages/sg17.aspx
Commission d'études 20	La Commission d'études 20 de l'UIT-T est chargée d'élaborer des normes (Recommandations de l'UIT-T), lignes directrices, rapports, méthodes et bonnes pratiques innovants pour l'Internet des objets (IoT), les jumeaux numériques, le métavers et les villes et communautés intelligentes et durables (SSC&C), l'objectif étant d'accélérer la transformation numérique dans les zones urbaines et rurales.	Réunions de commission d'études : 4 Recommandations : +50 Rapports techniques : 6 Suppléments : 6	L'Internet des objets et ses applications ; Les villes et communautés intelligentes et durables et les services numériques associés, y compris la gestion efficace de l'énergie, les jumeaux numériques et la métaverse ; La cybersanté relative à l'Internet des objets et aux villes et communautés intelligentes et durables.	période d'études 2022-2024: https://www.itu.int/en/ITU-T/about/groups/2022-2024/Pages/sg20.aspx Période d'études 2025-2028: https://www.itu.int/en/ITU-T/about/groups/2025-2028/Pages/sg20.aspx

Commissions d'Études	Missions et objectifs	Principales réalisations sur la période d'études 2022-2024	Domaines d'étude sur la période d'études 2025-2028	Pour en savoir plus sur les Commissions d'études
Commission d'études 21	La Commission d'études 21 est chargée d'étudier les technologies, capacités, systèmes, applications et services multimédias pour les réseaux actuels et futurs, y compris les réseaux IP et les réseaux câblés. Elle a été créée lors de la dernière AMANT (AMNT-24), notamment de la fusion des Commissions d'études 9 et 16.		Les technologies, les applications, les systèmes et les services multimédias ; Les réseaux câblés intégrés à large bande ; Le traitement et la diffusion de contenus audiovisuels sur les systèmes de distribution multimédias, y compris les réseaux câblés, les services de télévision IP et l'affichage numérique ; Les facteurs humains et l'accessibilité des TIC pour l'inclusion numérique ; Les aspects multimédias des services intelligents liés à l'automobile ; Les aspects multimédias de la santé numérique ; La culture numérique ; Les aspects multimédias de la technologie des registres distribués (DLT) et de ses applications Les technologies multimédias immersives, y compris le métavers.	Période en cours 2025-2028 : https://www.itu.int/en/ITU-T/about/groups/2025-2028/Pages/sg21.aspx

Positionnement de l'ARTCI au sein des Commissions d'études et Groupes de travail de l'UIT-T

En s'engageant activement auprès de l'UIT, l'ARTCI joue un rôle essentiel pour assurer le développement d'un secteur des télécommunications moderne, sûr et accessible à tous en Côte d'Ivoire. Cette implication renforce l'influence du pays à l'international et garantit l'accès aux meilleures pratiques pour accompagner sa croissance économique.

Le tableau qui suit présente le positionnement de la Côte d'Ivoire au sein des Commissions d'Etudes et Groupes de travail de l'UIT-T. Par ailleurs, à l'issue des travaux de l'AMNT-24, huit (8) nouvelles résolutions ont été approuvées, parmi lesquelles certaines constituent des sujets d'intérêt pour la Côte d'Ivoire, en vue d'anticiper

les défis liés à la régulation numérique sur les prochaines années. Il s'agit notamment de : la nouvelle Résolution sur l'Intelligence Artificielle ; la nouvelle Résolution sur le métavers ; la nouvelle Résolution sur la Transformation Numérique Durable ; la nouvelle Résolution sur les Infrastructures Publiques Numériques ; la nouvelle Résolution sur les Technologies pour les Communication de véhicule ; la nouvelle Résolution sur l'Innovation et l'Inclusion.

Ces sujets devraient faire l'objet d'un suivi par une équipe plus étoffée, plus féminisée de l'ARTCI, au cours des travaux de normalisation pendant cette nouvelle période d'études.

COMMISSIONS D'ETUDES & GROUPE DE TRAVAIL UIT-T		RÔLES/POSTE OCCUPE
Groupe Consultatif de la Normalisation des Télécommunications (GCNT)		Vice-Président
Commission d'études 3 UIT-T : Tarification, comptabilité et politiques en matière de télécommunications internationales	Commission d'études 3 UIT-T	Vice-président
	Groupe régional pour l'Afrique de la Commission d'études 3 UIT-T	Vice-président
Groupe régional pour l'Afrique de la Commission d'études 12 UIT-T : Performances, qualité de service (QoS) et qualité d'expérience (QoE)		Point focal Afrique de l'ouest
Groupe régional pour l'Afrique de la Commission d'études 13 UIT-T : Réseaux futurs et technologies de réseau émergentes		Point focal Afrique de l'ouest
Groupe régional pour l'Afrique de la Commission d'études 17 UIT-T : Sécurité		Point focal Afrique de l'ouest
Groupe régional pour l'Afrique de la Commission d'études 20 UIT-T : Villes intelligentes et Internet des Objets		Vice-présidente

Calendrier des principales rencontres de normalisation au 1er semestre 2025

EVENEMENTS	DATE DEBUT	DATE FIN	LIEU
Réunion CE 13 de l'UIT-T	03-mars-25	14-mars-25	Genève/Suisse
Réunion CE 15 de l'UIT-T	17-mars-25	28-mars-25	Genève/Suisse
Réunion CE 17 de l'UIT-T	08-mars-25	17-avr-25	Genève/Suisse
Réunion du GCNT de l'UIT-T	26-mai-25	30-mai-25	Genève/Suisse

Avancée technologique

L'exploitation des données froides à l'heure de l'IA

L'exploitation des données froides, à des fins d'analyse, de conception de nouveaux services, de compréhension des évolutions de marché et des habitudes de consommation a des allures d'arlésienne. Entre les difficultés de localisation et d'accès aux données archivées et le coût potentiel des infrastructures dédiées aux projets IA, les données froides continuent surtout de dormir profondément. Pourtant, avec la puissance de ses algorithmes, l'IA change vraiment la donne. Plus pertinente, plus performante, la technologie représente un potentiel d'extraction de valeur jamais atteint jusque-là. Le moment de réveiller son patrimoine informationnel est peut-être arrivé.

Une mémoire de l'entreprise en dormance

Les organisations conservent et archivent la donnée pour des raisons principalement réglementaires. Variables selon la nature des documents et les textes applicables, les durées de rétention imposées ont vocation à permettre tout contrôle utile, sur de nombreuses années en arrière parfois.

Avec l'augmentation galopante de la donnée produite en entreprise, l'archivage est un enjeu sans cesse renouvelé, à plusieurs titres : le choix des technologies de stockage, leur coût et leur évolution, leur pérennité, la mise en œuvre d'une gestion documentaire, la gouvernance de la donnée, et bien évidemment, leur potentiel d'exploitation.

S'il est relativement facile de faire travailler la donnée de production avec une gouvernance bien étayée et la présence effective d'un chief data officer (CDO), la donnée froide, stockée sur des supports lointains et parfois déconnectés, échappe généralement à tout traitement. Une fois que les délais réglementaires sont écoulés, dans quelle mesure alors est-il pertinent de conserver encore la donnée ? Au fond, la conscience de l'existence d'un patrimoine informationnel riche inexploré subsiste dans l'entreprise. Sa suppression n'est jamais naturelle. Elle induit le risque de faire disparaître une mémoire que l'on espère toujours pouvoir exploiter. Mais elle s'oppose également à de nouvelles obligations, tout aussi impérieuses, telles que la protection de l'environnement et le combat contre le réchauffement climatique, qui interrogent le sens d'une conservation de lourds volumes de données inexplorées.

L'approche « au cas où » et l'avènement de l'intelligence artificielle

Toutes les organisations font le pari de l'apparition d'un algorithme suffisamment puissant pour monétiser la donnée archivée. Les promoteurs de l'intelligence artificielle sont d'ailleurs convaincus de sa réussite à terme.

Pour l'entreprise, l'exercice repose sur 3 piliers : la démonstration d'une valeur ajoutée, le secteur concerné, l'accessibilité de la donnée. Les demandes d'infrastructures de stockage dédiées à l'IA sont très clairement en augmentation. Nous constatons une sortie des phases de tests auprès des hyperscalers et le lancement d'études pour l'édification d'architectures spécifiques à l'IA on-premise. La problématique principale repose sur le sizing de ces infrastructures, qui ne peut s'appuyer ni sur un besoin clair (que les entreprises ne parviennent pas toujours à définir) ni sur la structure des ressources requises par les algorithmes employés. À ce jour, il serait simple de déclarer que l'IA requiert les plus hautes performances, les meilleurs composants, les réseaux les plus rapides... une analyse qui se heurterait vite au

mur de la réalité, fait de budgets serrés et de compétences data-scientists rares.

Les IA génératives généralistes, basées sur les grands modèles de langage, n'ont pas d'autre vocation que de devenir des outils de productivité et de bureautique. Seuls les modèles spécialisés peuvent présenter un intérêt concret aux entreprises souhaitant faire travailler leurs données selon leurs activités et leurs secteurs : le BIM dans la construction, la collecte de données de santé des infrastructures en services managés, le legaltech sur les fonds juridiques propres des éditeurs juridiques, la détection précoce de maladies, etc. Les avantages des modèles de petite taille sont par ailleurs nombreux : une empreinte carbone, des coûts opérationnels et une consommation d'énergie plus faibles ainsi qu'une sensibilité moindre au risque hallucinatoire.

L'accessibilité longue durée aux données en question

Reste l'accessibilité de la donnée archivée. Si « l'argent n'est pas un problème », la donnée archivée en ligne est naturellement la promesse d'une ré-exploitation facilitée. Ce n'est généralement le choix de personne compte tenu des coûts associés. Les volumes sont tels que le coût du stockage doit rester maîtrisé, c'est pourquoi la bande a longtemps eu la préférence, conservée dans un site distant protégé des conditions de dégradation les plus variées. Rejeton de l'archivage papier, la bande continue d'avoir quelques adeptes et d'être régulièrement proposée. Mais sa fragilité et surtout sa ré-exploitation particulièrement délicate (compte tenu de l'absence de technologie de restauration en entreprise) n'en font pas le candidat idéal à la consommation de données froides à des fins de data-science. Sous format fichier à 99 %, les données froides sont conservées désormais sur du disque. Les deux grands protocoles fichiers (NFS sous Unix et Linux et CIFS/SMV sous Windows) ont peu évolué et autorisent, dans une majorité de cas, une lisibilité pendant de nombreuses années. Toutefois, parce que l'archivage repose sur des durées longues, de l'ordre de 20 ans, il demeure complexe de garantir la lecture de formats très vieillissants. La problématique se pose notamment dans tous les secteurs exploitant des logiciels exotiques mais également pour des versions très anciennes de logiciels aussi courants que Microsoft Office.

Stocker en rythme

En conséquence de quoi, le temps reste le paramètre intangible des données froides. Si l'on a pu lire, ici ou là, que les données perdaient de leur valeur de production de plus en plus vite ces dernières années, ce n'est pas ce que nous remarquons sur le terrain, auprès de nos clients. La constitution des plans de sauvegarde montre que les délais de rétention



Patrick Dufour, contributeur chez Stordata

des données actives n'ont pas particulièrement évolué. En revanche, les entreprises ont tendance à conserver leurs données à portée de main plus longtemps afin d'en faciliter la ré-exploitation.

C'est pourquoi, du strict point de vue de l'architecture de stockage, il devient pertinent de se doter d'une infrastructure composée d'un tiers de stockage de production performant désormais basé sur des technologies Flash de type TLC, d'un tiers de stockage capacitif basé sur des technologies de type disques dur ou Flash de type QLC, stockage orienté objet, et d'un tiers d'archivage sur bandes, disques ou dans le Cloud, associés à des outils d'automatisation du déplacement de la donnée. Si le rôle des CDO est de faire parler les données, l'exercice impose une gymnastique de déplacement des stocks, une réplication nécessaire sur du stockage performant ainsi qu'une gouvernance rigoureuse veillant à détruire cette donnée répliquée une fois son exploitation réalisée. La gestion électronique documentaire et l'archivage électronique des documents sont des solutions métiers qui complètent efficacement le processus, au service de la conformité certes mais aussi de la ré-employabilité de la donnée.

Entre progrès des algorithmes et innovations dans les technologies de stockage, les efforts consentis dans la bonne gestion du patrimoine informationnel de l'entreprise porteront à terme leurs fruits.

Une contribution de Patrick Dufour chez Stordata

Régulation par la donnée

L'ARTCI et l'ARCEP Togo signent un accord

L'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) et l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP du Togo) ont signé, le 7 février à Lomé, un accord bilatéral de partenariat à la suite d'une visite de travail. Cet accord permet à la Côte d'Ivoire et au Togo de mettre en place un cadre permanent d'échanges et de partages d'expériences autour de la régulation par la donnée.

Du 4 au 7 février, le Ministre de la Transition Numérique et de la Digitalisation, Kalil Konaté, a dirigé une visite de travail de divers acteurs de l'économie numérique au Togo. La visite a été sanctionnée par la signature d'un accord de partenariat entre les deux pays. Il a été paraphé par les directeurs généraux des instances de régulation des deux pays : **M. Lakoun Ouattara**, Directeur Général de l'ARTCI, au titre de la Côte d'Ivoire, et **M. Michel Yaovi Galley**, Directeur Général de l'ARCEP pour le compte du Togo. C'était en présence du **Ministre Kalil Konaté** et des présidents des comités de direction des deux instances de régulation.

Pour l'ARTCI, cette visite a permis de s'inspirer du modèle togolais dans la régulation par la donnée. Les travaux ont permis à l'ARTCI de s'informer sur la régulation par la donnée telle que mise en place par l'ARCEP Togo.

En effet, dans le cadre de la régulation par la donnée, le gendarme des télécoms au Togo a mis en place des outils technologiques permettant de collecter, de traiter et de diffuser des informations pertinentes et irréfutables sur le secteur. De ce fait, le régulateur enregistre des résultats encourageants et inspirants pour l'écosystème du numérique sous-régional. Ce choix a également permis de renforcer le cadre réglementaire des télécommunications, tout en favorisant l'émergence des compétences locales. L'impact de la régulation par la donnée au Togo reste un cas d'école dont la Côte d'Ivoire compte s'inspirer.

Centre de supervision

L'ARTCI veut ainsi se donner plus de moyens pour une régulation optimale dans l'intérêt des consommateurs. Lors des travaux, la

délégation conduite par le Ministre de la Transition Numérique et de la Digitalisation a visité le Centre de supervision du régulateur togolais. Un centre au cœur de la stratégie de la régulation par la donnée mise en place par l'ARCEP Togo.

Convaincue de l'impact positif de ces technologies dans la régulation du secteur, l'ARTCI envisage de se doter d'un dispositif similaire pour une vue 360° sur le secteur des télécommunications en Côte d'Ivoire. « Ces outils vont nous permettre d'apporter des solutions concrètes aux préoccupations des consommateurs. Les décisions que nous prendrons à partir de ces outils seront des décisions sans contestation », s'est réjoui le **Ministre Kalil Konaté**.

Pour **M. Lakoun Ouattara**, Directeur général de l'ARTCI, ce qui est intéressant dans l'expérience togolaise, c'est « la conception et l'organisation même de la régulation, la configuration de la structure du réseau pour suivre le trafic, les différents flux jusqu'aux données sur les terminaux ; cela donne de la lumière, de la transparence ». Puis d'ajouter que la régulation par la donnée permet de responsabiliser tous les acteurs.

Outre l'ARTCI, la délégation ivoirienne était composée des équipes du Ministère de la Transition Numérique et de la Digitalisation et de celles de la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI). Lors du séjour en terre togolaise, le Ministre **Kalil Konaté** a également rencontré son homologue du Togo, **Cina Lawson**, Ministre de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale. Les deux ministres ont discuté des défis communs pour le développement de l'économie numérique en Côte d'Ivoire et au Togo.



M. Lakoun Ouattara à droite signé ce partenariat pour le compte de l'ARTCI, et M. Michel Yaovi Galley, pour l'ARCEP Togo.



La délégation ivoirienne conduite par le ministre de la Transition numérique et de la Digitalisation, Kalil Konaté, a visité le Centre de supervision du régulateur togolais

CAP 2026

CAP 2026 est le plan stratégique qui ambitionne de faire de l'ARTCI à l'horizon 2026, une autorité de régulation de référence en Afrique, reconnue pour son efficacité à promouvoir le développement de l'économie numérique en Côte d'Ivoire.

La mise en œuvre de CAP 2026 nécessite une transformation structurelle pour instituer à l'ARTCI une gouvernance qui repose sur la transparence, la responsabilité, la collaboration, l'équité et l'efficacité.

Une vision	Assurer une régulation proactive et participative propice au développement durable de l'économie numérique en Côte d'Ivoire
Une mission	Être un régulateur multidimensionnel impartial pour garantir l'inclusion numérique, tout en protégeant le consommateur.
5 valeurs	Proactivité  Intégrité  Solidarité  Transparence  Expertise 
5 objectifs stratégiques	1. Favoriser l'accès inclusif aux services numériques et postaux 2. Améliorer la qualité des services numériques et postaux 3. Susciter l'innovation et la digitalisation de l'économie nationale 4. Protéger les droits des consommateurs de services numériques et postaux 5. Assurer la sécurité numérique du cyberspace ivoirien
5 piliers	1. Optimiser la gouvernance et l'efficacité opérationnelle 2. Renforcer le professionnalisme et l'éthique 3. Accroître la transparence et la communication 4. Développer la concertation et la collaboration 5. Promouvoir la responsabilité sociétale

ARTCI

AUTORITÉ DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC DE CÔTE D'IVOIRE



📍 Abidjan – Marcory Anoumabo 📮 18 BP 2203 Abidjan 18 – Côte d'Ivoire

☎ + 225 27 20 34 43 73 / 27 20 34 43 74 ✉ courrier@artci.ci 🌐 www.artci.ci 📱 Artci